

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE CLERMONT-LE-FORT

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Présents (8) : Bernard FERRARI, Nicole GAZAIX, Elisabeth GIACHETTO (maire), Jean-Jacques GIACHETTO, Stéphanie GIRARD, David MUSE, Nathalie PRUNIER (deuxième adjointe), Gérard VERDOT (1^{er} adjoint).

Personnes excusées ayant donné pouvoir à (5) :

Jean-Luc BACQUET a donné pouvoir à Jean-Jacques GIACHETTO

Gérard BOUDON a donné pouvoir à David MUSE

Jean-Paul CARDALIAGUET a donné pouvoir à Nathalie PRUNIER

Isabelle FRANCOIS a donné pouvoir à Nicole GAZAIX

Leanne PITCHFORD a donné pouvoir à Bernard FERRARI

Absent (2) : Pierre BELBEZE (arrivé en cours de séance), Michel PORTOLAN (arrivé en cours de séance).

Secrétaire de séance : Stéphanie GIRARD

Ouverture de la séance à 20h30.

Elisabeth GIACHETTO ouvre la séance en annonçant l'autorisation concernant le lieu du conseil municipal permettant le respect des gestes barrières. Ce conseil est organisé sans public mais diffusé en direct sur la plateforme zoom.

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 proroge l'état d'urgence jusqu'en juin 2021. Cette loi précise que les réunions des assemblées délibérantes peuvent se tenir. Concernant le quorum, le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Il est précisé qu'un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Ainsi Elisabeth GIACHETTO déclare le conseil municipal ouvert avec un quorum atteint.

0/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2021

La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

Vote : *Pour : 13 (2 vote absents)*

La délibération est adoptée.

1/ Approbation du Compte de Gestion de la commune pour l'exercice comptable 2020.

Madame le Maire donne la parole à l'élue en charge des Finances pour présenter à l'assemblée le Compte de Gestion de la commune établi par le Chef de poste de la Trésorerie de Castanet-Tolosan pour l'exercice 2020 :

- **Section de Fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 286 027,37 euros.

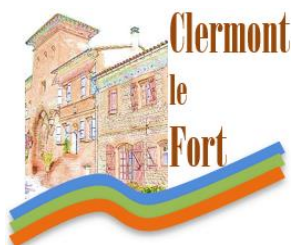
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 260 949,90 euros.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 25 077,47 euros.

- **Section d'investissement :**

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 245 575,55 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 191 963,90 euros.



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

La section d'investissement dégage un excédent de 53 611,65 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion pour l'exercice comptable 2020.

Vote : Pour : 13 (2 votes absents)

La délibération est adoptée

2/ Approbation du Compte Administratif de la commune pour l'exercice comptable 2020.

Madame le Maire donne la parole à l'élue en charge des Finances pour présenter le Compte Administratif 2020 et quitte la salle.

• **Section de Fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 286 027,37 euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 260 949,90 euros.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 25 077,47 euros.

• **Section d'investissement :**

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 245 575,55 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 191 963,90 euros.

La section d'investissement dégage un excédent de 53 611,65 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif pour l'exercice comptable 2020.

Vote : Pour : 13 (1 vote absent)

La délibération est adoptée

3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Madame le Maire donne la parole à l'élue en charge des Finances pour présenter à l'assemblée l'affectation du résultat de l'exercice 2020 :

A - Résultat de l'exercice : 25 721,54 euros. (1)

B – Résultats antérieurs reportées : 71 853,79 euros. (2)

C – Résultat à affecter : 97 575,33 euros.

D – Solde d'exécution d'investissement : 29 353,74 euros.

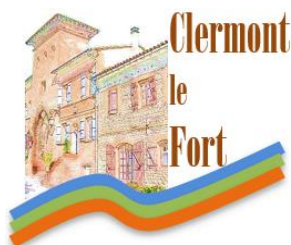
H – Report en fonctionnement : 97 575,33 euros.

1. Montant du CCAS intégré : 644,07€

2. Montant du CCAS intégré : 55,52€

Vote : Pour : 14 (1 vote absent)

La délibération est adoptée.



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

4/ Vote des taux d'imposition pour les taxes directes locales pour l'exercice 2021.

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition depuis 2019 étaient les suivants :

Taux de TAXE d'HABITATION 5,21 %
Taux de TAXE sur le FONCIER BATI 10,77 %
Taux de TAXE sur le FONCIER NON BATI 24,94 %

Madame le Maire rappelle que la Taxe d'Habitation est exonérée pour 80 % des foyers. L'augmentation de 2 % n'est que sur les deux taxes foncières. Pour notre commune, le montant de la hausse s'élèvera à peu près à 1 000 € soit moins de 5 € par foyer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % les taux sur le foncier bâti et non bâti pour l'année 2021, soit :

Taux de TAXE sur le FONCIER BATI 10,99 %
Taux de TAXE sur le FONCIER NON BATI 25,44 %

Vote : ***Pour : 14 (1 vote absent)***

La délibération est adoptée.

5/ Vote des subventions aux associations

Madame le Maire présente l'affectation des subventions au titre de l'exercice 2021.

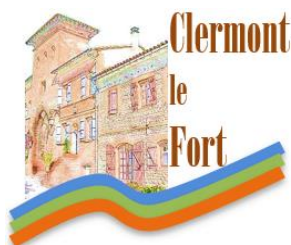
Associations	Montant proposé
ACCA	100 €
AURECLER	200 €
CAMINAREM	200 €
COMITÉ DES FÊTES	1 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	540 €
ITIN'ERANCES	150 €
MARMOTTES ET MARMOTS	100 €
VIVRE À CLERMONT	200 €
TOTAL	2 490 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la répartition des subventions aux associations pour l'exercice comptable 2021.

Vote : ***Pour : 13 (1 vote absent)***

Abstention : 1

La délibération est adoptée.



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

6/ Vote du Budget Primitif 2021.

Madame le Maire donne la parole à l'élue en charge des finances pour présenter à l'assemblée le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2021 :

Section de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 399 539,33 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 399 539,33 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 83 580,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 148 999,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif pour l'exercice comptable 2021.

Vote : Pour : 14 (1 vote absent)

La délibération est adoptée.

7/ Exploitation du bar-restaurant appartenant à la commune.

Madame le Maire informe l'assemblée du départ de Mr Jérôme ANCARN, Gérant du Bar-Restaurant « Au Grain de Sel ». Le bâtiment du restaurant étant communal, un nouveau bail dérogatoire doit être passé avec le repreneur, la Société dénommée « LA-HAUT », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de 2 000,00 EUROS, ayant son siège social à CLERMONT LE FORT (Haute-Garonne), et représentée par Monsieur Romain BALDIE, agissant en qualité de seul associé de ladite société.

La prise d'effet de ce bail sera la date de signature devant notaire.

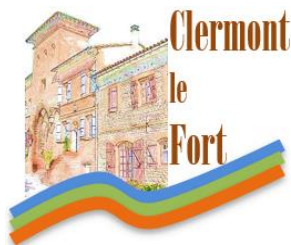
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De passer un bail de 9 ans pour la partie immobilière avec la SASU "LA-HAUT",
- De lui mettre à disposition par bail à titre gracieux la licence IV de débit de boissons,
- De fixer le montant du loyer mensuel de cette mise en gérance à 1 400 € par mois,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce nouveau bail.

Diverses questions sont posées : pourquoi le bail serait de 9 ans et pas une autre durée ? Un bail commercial (3.6.9) est de 9 ans maximum. Pourquoi la mise à disposition de la licence est à titre gratuit ? Cette démarche est identique à celle faite aux anciens locataires, le conseil municipal ne souhaite pas rajouter des charges au futur locataire afin de l'aider à pérenniser son commerce. Est-ce qu'un inventaire sera fait avec la signature du bail ? La question n'est pas tout à fait tranchée étant donné que M Jérôme Ancarno a changé beaucoup de matériel, un point doit être fait.

Vote : Pour : 14 (1 vote absent)

La délibération est adoptée.



RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

8/ Modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Sicoval.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Sicoval adoptés par le conseil de communauté du 1^{er} mars 2021 par délibération n° S202103009,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Loi NOTRE,

Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales portant sur les compétences obligatoires et supplémentaires des communautés d'agglomération,

Considérant la nécessité de la mise en conformité des statuts du Sicoval suite :

- A son changement d'adresse après le déménagement du siège, qui se situe 110 rue Marco Polo à Labège,
- A la prise de deux compétences obligatoires : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion des eaux pluviales urbaines,

Considérant que selon l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour délibérer sur cette modification statutaire.

Considérant le rapport exposé par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'approuver la modification des statuts du Sicoval (jointes en annexe)

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Vote : ***Pour : 15***

La délibération est adoptée.

9/ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heure 22.